

Interdisciplinarité

39. Pour renforcer l'action interdisciplinaire et multidisciplinaire, 10,4 millions de dollars ont été alloués dans le 32 C/5 aux projets relatifs aux deux thèmes transversaux définis dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4). Pour sélectionner ces projets, dont la préparation de chacun a fait intervenir obligatoirement au moins trois secteurs ou bureaux, il a été lancé - comme dans le cas du 31 C/5 approuvé - un appel d'offres au niveau du Secrétariat, faisant appel au Siège et aux bureaux hors Siège. Les 41 projets transversaux mentionnés dans le 32 C/5 approuvé (dont 19 se rapportent à l'élimination de la pauvreté et 22 à la contribution des TIC à la construction d'une société du savoir) représentent un échantillon de l'action que l'UNESCO peut mener pour atteindre les deux objectifs. Ces projets ne sont pas, de toute évidence, les seules activités intersectorielles de l'Organisation mais sont complétés par d'autres initiatives de caractère intersectoriel, dont plusieurs sont évoquées plus haut dans le présent questionnaire, par exemple les axes d'action communs introduits pour la première fois dans le 32 C/5.

Les stratégies relatives aux deux thèmes transversaux du 31 C/4 sont-elles suffisamment prises en compte dans l'éventail de projets retenus et inclus dans le document 32 C/5 approuvé ?

Si tel n'est pas le cas, quelles autres approches devraient être envisagées pour mieux atteindre leurs objectifs ? Quelles mesures devraient, selon vous, être adoptées pour assurer l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation ?

Dans l'ensemble, estimez-vous que le 32 C/5 contient un nombre suffisant d'activités et d'initiatives intersectorielles ? Dans le cas contraire, dans quels domaines pensez-vous qu'il faudrait renforcer les initiatives de ce genre et leur donner un caractère intersectoriel plus prononcé ?

Etes-vous d'avis qu'il faut allouer de nouveau dans le 33 C/5 des ressources aux projets se rapportant aux deux thèmes transversaux ? Souhaitez-vous que la formule des axes d'action communs soit maintenue et renforcée et dans quels domaines ?

Intégration

40. Le 31 C/4 a inauguré une nouvelle approche consistant à renoncer au principe des thèmes et groupes prioritaires qui a été remplacé par celui de l'intégration. En conséquence, la problématique des besoins de l'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), des femmes et des jeunes sera désormais intégrée dans tous les programmes des documents C/5 du début à la fin de la période 2002-2007. Cela signifie que tous les secteurs devront prendre en compte les demandes émanant de ces groupes dans tous leurs programmes. De plus, comme l'envisageait le 31 C/4, dans toutes les activités de l'UNESCO l'accent sera mis particulièrement sur les besoins des groupes défavorisés et exclus et sur les éléments les plus vulnérables de la société. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation est déterminée à promouvoir une culture de la paix, notamment en jouant le rôle de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et en assurant le suivi de la résolution 39 C/31 de la Conférence générale.